



Conseil Municipal

PV du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Présents : Mmes M. Quignard – V. Bejottes – M. Jouvençon – L. Chami –
M. Desdoits – Ms P. Vandezande – L. Hugault – J.P. Valon – J. Clairon

Pouvoirs : M. M. Lemonnier à Mme L. Chami
M. B. Bénitah à M. J. Clairon
M. J. Sabourin à Mme M. Quignard
M. G. Vigier à M. P. Vandezande
M. B. Cadiot à M. L. Hugault

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. P. Vandezande
Début de séance : 19h30

En préambule de la séance du jour, en accord avec les membres de la commission des affaires sociales, le Conseil Municipal accueille les enfants membres du CMJ.

Sont présents : Matylda Piepzyrk, Louna Le Gall, Emma Lapouge, Alix de la Panouse, Marion Deckymin et Benjamin Da Fonseca

Comme chez les grands deux membres n'ont pas pu se libérer mais sont tout autant actifs dans leurs missions 😊, il s'agit de Maloé Begoc et Jules Behue.

Chaque enfant s'est présenté et a fait part d'une idée de projets et / ou d'actions souhaités pour le village et s'est vu remettre un petit livret « A la découverte de ta commune ».

Les projets & idées :

- Nettoyons plus souvent la nature
- Des boîtes à livres dans le village
- Des serviettes en tissu à la cantine
- Plus de bancs autour du plateau
- Des « sacs à caca » pour les toutous
- Des séances de lecture à la bibliothèque
- Une balançoire dans le parc



Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal se sont ensuite présentés à eux et ont expliqué leurs différents rôles au sein du Conseil. Madame le maire a expliqué quels étaient le rôle et les missions d'un Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal les ont félicités pour leur travail et encouragés pour la suite de leur mandat.

TABLE DES MATIERES

1	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2	Validation du PV du 16 décembre 2024.....	3
3	Délibérations mises à l'ordre du jour par Mme le maire.....	3
4	Présentation des résultats financiers 2024.....	4
5	Informations du maire.....	5
6	Questions diverses.....	8
7	La parole au public.....	12



Conseil Municipal

1 Rappel de l'ordre du jour

- Validation du PV du 16 décembre 2024
- Délibération relative au règlement intérieur du conseil municipal
- Délibération relative à une demande de fonds de concours
- Présentation des résultats financiers 2024
- Informations du maire, si besoin
- Questions diverses

2 Validation du PV du 16 décembre 2024

- Adoption du PV
 - Pour (présents ou représentés) : 10
 - Ne participent pas au vote (absents lors du Conseil Municipal) : 4

3 Délibérations mises à l'ordre du jour par Mme le maire

3.1 Délibération relative au règlement intérieur du Conseil Municipal

Pour rappel, à la demande de plusieurs élus il a été souhaité que le conseil municipal se dote d'un règlement intérieur.

Ce dernier est finalisé et a été proposé à la lecture de tous.

Madame le maire précise qu'il reste un ou deux articles qui peuvent encore évoluer mais qui ne remettent pas en cause le principe de la délibération pour accord ou non. Il est prévu dans le règlement que des modifications peuvent y être apportées au fil de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adoption de ce règlement qui de fait entre en vigueur ce jour.



Conseil Municipal

3.2 Délibération relative à une demande de fonds de concours

Madame le maire réexpose à l'ensemble des membres du conseil la liste des travaux prévus mentionnés dans la demande de fonds de concours pour le mois de janvier et précise que d'autres projets pourront faire l'objet d'une prochaine demande de fonds de concours dès la réception des devis concernés s'ils sont bien prévus au budget 2025.

Il est rappelé que :

- La demande de fonds de concours a l'avis favorable des commissions travaux et urbanismes et finance.
- Que le fonds de concours actuel se termine en juin 2026 et que la commune dispose encore de 100 000 €.
- Que le délais de traitement des demandes est approximativement de 2 mois.
- Que, sur le reste à charge de la commune, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) reversera environ 16% à 17%) de la TVA à la commune dans un délais de 2 ans en moyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette délibération et autorise Mme le maire ou son représentant à inscrire l'ensemble des travaux cités à la demande de fonds de concours de janvier 2025

4 Présentation des résultats financiers 2024

Madame le maire présente en séance le dernier bilan mis à jour pour l'année 2024. Patrick Vandezande, précise que ce dernier présente une trésorerie de ~ 500 K€ à fin décembre 2024 mais qu'il y aura encore une évolution, des dépenses et des recettes étant encore attendues sur le mois de janvier.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan financier provisoire pour 2024



Conseil Municipal

5 Informations du maire

5.1 Coût des repas cantine

Madame le maire expose à l'ensemble des membres du Conseil un courrier reçu du prestataire la Normande.

Sur ce dernier, il est stipulé, qu'au regard de la loi Egalim qui interdit les plastiques jetables dans les cantines au 1^{er} janvier 2025, une augmentation de 7 % sur le coût initial du contrat sera appliquée dès le 1^{er} février.

Jean-Pierre Valon demande à ce que les communes voisines soient consultées pour connaître leurs coûts de repas et que les informations soient transmises au prochain Conseil Municipal..

Après en avoir débattu l'ensemble des membres du Conseil fait part de son désaccord sur cette augmentation imposée aux motifs suivants.

- Une première augmentation de 5 % a été validée par le Conseil Municipal en novembre 2024 pour application dès le 1^{er} janvier 2025. Cette loi était forcément connue du prestataire lorsqu'il nous a demandé cette première augmentation. Il n'y a donc aucune raison de subir une seconde augmentation.
- Aucun délai de prévenance n'a été mentionné et cette augmentation ne peut nous être imposée comme cela.

Madame le maire précise que la commune de Mézy, en contrat avec notre partenaire également a reçu le même courrier et que son conseil municipal s'oppose également à cette augmentation.

Les membres du Conseil demandent à Madame le maire de contacter notre partenaire pour lui faire part de notre désaccord et lui demande des explications car la démarche ne semble pas être très « honnête ».

Hors réunion et après contrôle, il est constaté que le partenaire ne pouvait pas ignorer cette réglementation ni en fin d'année 2024 lorsqu'il nous a soumis la première augmentation ni même à la date du renouvellement du contrat en date du 29/12/2022 car la loi est parue en 2018.

« A partir de 2025, aucun **plastique jetable** ne sera autorisé dans les cantines, pas plus que les assiettes, gobelets, pichets, contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service. Les bouteilles plastique seront interdites dès 2020. **La loi « Egalim » du 30 octobre 2018** met un frein au risque d'exposition des enfants à des substances soupçonnées d'être des **perturbateurs endocriniens**. »



Conseil Municipal

5.2 Examen sur la possible exonération partielle ou non sur la taxe foncière lorsque des travaux de rénovations énergétiques sont effectués

Madame le maire expose cette question qui lui a été posée par Gilles Vigier.

Après plusieurs échanges sur le sujet, l'ensemble des membres du Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le sujet sans autres précisions.

Laurence Chami précise que pour être applicable, cette disposition doit obligatoirement être votée en Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente. Le sujet ne se pose donc pas pour 2025.

Madame le maire propose de mettre en délibération le sujet.

Le Conseil Municipal valide la proposition de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

5.3 Accueil des enfants du Moulin Vert (situé à Jambville)

Madame le maire souhaite avoir l'avis des membres du Conseil Municipal sur les conditions d'accueil des enfants du Moulin Vert et notamment sur la possibilité d'une demande de participation financière au Moulin Vert par enfant scolarisé à Lainville pour participer aux dépenses que cela engendre.

Madame le maire informe le conseil que certaines communes qui accueillent les enfants du Moulin Vert demandent à l'association une participation financière sachant que le Moulin Vert est subventionné par le département pour l'accueil de ces enfants.

Breuil en Vexin demande une participation de 200 € par enfant par année scolaire.

Jambville demande une participation de 330 € par enfant par année scolaire.

Jean-Pierre Valon précise qu'il a souvenir qu'une délibération concernant l'accueil au scolaire des enfants extérieurs à la commune a été votée en début de mandat.

Il convient donc de vérifier ce point avant de prendre toute décision. En fonction du contenu de la délibération il pourra être décidé ou non d'y apporter une modification.

Madame le maire précise, à la demande de Jacques Clairon, qu'actuellement aucune subvention n'est demandée pour l'accueil des enfants du Moulin Vert.



Conseil Municipal

5.4 Evènement musical de mars 2025

Laurence Chami annonce qu'un évènement musical est prévu courant mars 2025 et demande l'autorisation d'engager la dépense (~ 1000 €) qui s'y réfère avant le vote du budget 2025 ce dernier n'étant pas prévu avant la date de l'évènement.

Laurence précise qu'habituellement le budget voté est de l'ordre de 1000€ par évènement et que cette année, 2 ou 3 évènements sont planifiés. Il serait donc également souhaitable que le budget alloué pour cette année en tienne compte.

Madame le maire précise que le vote du budget n'est prévu qu'au mois d'avril avec un possible report au vu des circonstances gouvernementales.

Jacques Clairon et Patrick Vandezande précisent que cette dépense peut être réalisée en amont vu son faible montant et que c'est une dépense de fonctionnement.

Il est étudié la possibilité de coupler cet évènement avec l'organisation du restaurant éphémère (dîner spectacle) mais cette idée n'est finalement pas retenue, le nombre de places ne sera pas suffisant.

Madame le maire propose de valider cette demande et d'étudier au moment de l'établissement du budget 2025 la demande d'augmentation de la dotation annuelle.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition et donnent le feu vert à Laurence Chami pour lancer les démarches nécessaires.

5.5 Facturation GPSEO

Madame le maire expose le sujet qui lui a été demandé par Mathieu Lemonnier et précise que Jessica Diboues traite en ce moment le sujet.

Madame le maire précise que les demandes de subventions du dernier fonds de concours ont bien été envoyées après validation de la trésorerie.

Patrick Vandezande précise que la question soulevée par Mathieu Lemonnier concerne plus précisément la refacturation des travaux effectués par nos agents techniques au regard de la nouvelle convention entre GPSEO et la commune qui a pris effet le 1^{er} mars 2024.

Mélanie Desdoits précise que cette refacturation aurait dû être réalisée au plus tard mi-janvier (cf la décision prise au dernier Conseil Municipal)



Conseil Municipal

6 Questions diverses

6.1 Contrôle de conformités des équipements

Jean-Pierre Valon soulève le point de la vérification des défibrillateurs qui est sous responsabilité de la commune et qui doit être effectuée une fois par an.

Laurent Hugault précise que plusieurs sujets sont concernés par cette vérification annuelle obligatoire et précise que le sujet a été abordé en commission travaux avec la conclusion de la nécessité de trouver un ou plusieurs organismes de contrôle indépendants pour faire le contrôle de tous les équipements et structures qui le nécessitent.

Concernant les extincteurs, Jean-Pierre Valon évoque la possibilité, lorsque l'organisme de contrôle sera sur le village, d'informer les Lainvillois qui souhaitent présenter leurs extincteurs pour contrôle moyennant finance.

Jacques Clairon précise que ce ne sera pas forcément possible en fonction de l'organisme qui sera choisi.

La question pourra être posée au prestataire lorsqu'il sera retenu.

Madame le maire précise que la commission de sécurité pour l'ancienne salle des fêtes passe au mois de mai et informe le Conseil Municipal que Monsieur Villette se propose de faire une pré visite de conformité pour corriger les défauts en amont. Après vérification, Madame le maire précise que cette intervention est planifiée le 24 novembre 2025 à 09h30.

Jacques Clairon précise que les compétences de Monsieur Villette s'arrêtent aux équipements électriques et que d'autres sujets seront traités dans le cadre de cette commission de sécurité.

Jacques Clairon demande s'il existe une liste exhaustive des contrats de maintenance afin d'anticiper au mieux cette commission.

Après plusieurs échanges sur le sujet il est acté qu'il sera judicieux d'avoir un ou plusieurs partenaires de contrôle en fonction des sujets (certains étant déjà traités):

- Désenfumage, moyens de lutte incendie, détection incendie/ alarme
- Installations électriques
- Chaudière, climatisation, chauffage, appareils de cuisson / réchauffage ; filtres et conduits
- Paratonnerre
- Aire de jeux
- Défibrillateurs
- Contrôle technique des véhicules



Conseil Municipal

Concernant l'aire de jeux, Jacques Clairon et Laurent Hugault précisent que la logique est qu'il y ait un contrôle à la réception des travaux. Que la mise en service ne peut être prononcée qu'après signature du PV de réception et qu'ensuite un contrôle annuel doit être effectué.

Mélanie Desdoits précise que la réception a bien été réalisée mais que la société SATD devait envoyer un bureau de contrôle indépendant ce qui n'a pas encore été constaté.

Il est décidé qu'un nouvel AR doit leur être adressé sur le sujet et qu'en cas de non réponse la commune fera appel à un bureau de contrôle de son côté.

Patrick Vandezande propose de contacter les mairies environnantes pour leur demander quels prestataires réalisent ces opérations dans leurs communes.

Le sujet devra être traité au sein de la commission travaux

6.2 Les arrêtés

Jacques Clairon demande que les arrêtés pris soient portés à la connaissance des élus.

Madame le maire répond que cela ne pose pas de problème.

6.3 Commission de gestion du personnel

Jacques Clairon souhaite savoir quand elle se réunira.

Madame le maire répond qu'elle attend le retour de congé de Benoit Cadiot et de Gilles Vigier.

Laurence Chami précise que la réunion aurait dû se tenir dès décembre.

6.4 Panneau interdisant les plus de 5 T à emprunter la route des Bonnes Joies sauf desserte locale

Jacques Clairon demande où en est la rédaction de l'arrêté afin de demander la pose du panneau à GPSEO.

Madame le maire demande par où passeront les transports scolaires et véhicules ramassant les ordures ménagères si on produit l'arrêté.

Jacques Clairon précise que cela ne concerne pas ces véhicules mais uniquement les camions autres.



Conseil Municipal

Mélanie Desdoits précise que cela nous permettrait d'être conforme au panneau apposé à Sailly pour la même voie de circulation tout en permettant aux camions de livraison, de ramassages des ordures et bus scolaires de circuler

6.5 Facturation des prestations réalisées pour le Prieuré

Jacques Clairon demande si la facturation concernant le dernier déneigement qui a été réalisé au Prieuré leur a été envoyée.

Madame le maire précise que les habitants du Prieuré sont des Lainvillois comme les autres.

Jacques Clairon précise que ce n'est pas le sujet.

Le Prieuré étant un domaine privé, il n'est pas prévu que les agents municipaux y interviennent gratuitement.

Jean-Pierre Valon précise également que s'il arrive un accident lors d'une intervention au Prieuré, la commune ne serait pas obligatoirement couverte.

Madame le maire précise que si nous n'intervenons plus au Prieuré, aucune autre intervention sur des secteurs privés (zone Bouttemonts et zone Chayets par exemple) n'y sera effectuée.

Laurence Chami précise que les interventions effectuées ne sont pas réalisées par les agents de la commune mais par Mathieu Lemonnier à titre privé.

Après plusieurs échanges sur le sujet il est proposé d'établir une convention d'intervention qui sera soumise aux différents représentants des propriétés privées qui souhaitent un service de la commune.

6.6 Travaux de clôture zone des Gravigny

Jacques Clairon demande à avoir connaissance de l'autorisation de travaux pour la réalisation de la clôture.

Madame le maire précise qu'elle recherchera et présentera l'autorisation de travaux concernée.

Devant la multitude de questions posée par Jacques Clairon, madame le Maire souhaite que le règlement voté en début de séance soit relu par toutes et tous. Un article relatif aux questions posées stipule que ces dernières doivent être adressées en amont du conseil afin de planifier au mieux la durée de celui-ci.



Conseil Municipal

6.7 Etude urbaine

Madame le maire précise que le montant de l'étude a été porté à la connaissance de tous les élus.

Laurent Hugault présente ce qui a amené à proposer cette étude.

En commission de travaux, plusieurs réflexions de rénovations sont en cours (école, salle des fêtes, mairie autres bâtiments de la commune). L'idée pour prendre les bonnes décisions a été de faire venir un architecte qui a fait le tour du village (bâtiments et terrains) de façon à nous produire une étude urbaine avec plusieurs solutions possibles.

Le devis pour obtenir cette étude serait de 2500 € HT

Madame le maire précise que nous disposons d'un service identique auprès de INGENIER'Y

Laurence Chami et Mélanie Desdoits précisent que jusqu'à présent les différentes sollicitations effectuées auprès de cet organisme n'ont jamais données satisfactions.

Laurent Hugault confirme les connaître et qu'ils n'ont pas forcément d'avis favorables quant à leurs prestations.

Madame le maire précise qu'elle avait compris que cette étude était gratuite.

Laurent Hugault rappelle que l'architecte lui a répondu, en direct et en présence de Gilles Vigier, lors de sa venue sur le fait que sa première visite était bien gratuite mais que l'étude représentant un certain travail ne pouvait être gratuite.

Jean-Pierre Valon s'interroge sur l'évolution de la démographie future du village à prendre en compte pour cette étude et notamment pour l'école.

Laurent Hugault dit que celle-ci fluctue en permanence depuis plusieurs années et que le nombre moyen d'enfants reste en moyenne à l'identique (entre 80 et 95 enfants) et précise que pour l'étude il n'est pas demandé de réduire la surface réservée aux besoins de l'école (maintien des classes actuelles afin de ne pas se pénaliser pour la suite).

Madame le maire renvoie le sujet en commission finances pour être présenté si besoin au prochain conseil municipal pour avancer sur ce sujet qui est important.

Patrick Vandezande précise qu'il est peut-être possible d'obtenir une subvention pour cette étude.



Conseil Municipal

6.8 Illywap

Laurence Chami précise à tous les membres du Conseil qu'ils sont habilités à poster des messages. L'information auprès des Lainvillois est faite et le nombre d'abonnés est passé en quelques heures de 25 à 55.

En conclusion un bon démarrage...

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 20h45.

7 La parole au public

Intervention de Madame Cadiot qui souhaite avoir plus de précision sur les modalités d'accueil des enfants du foyer versus ce qui a été dit durant la séance.

Madame le maire précise les informations données, à savoir que certaines communes qui accueillent les enfants du foyer demandent à ce dernier une participation financière du fait que le foyer est financé par le département et qu'à ce jour la commune ne demande aucune participation financière.

Jean Pierre Valon précise qu'il est de « coutume » de faire participer financièrement les familles d'enfants extérieurs au village pour les accueillir au sein de l'école.

Il est précisé que cela reste néanmoins de la décision de la commune.

Concernant les enfants du foyer, le département finance le foyer pour les accueillir, il ne serait pas totalement anormal de demander au foyer de nous restituer une petite partie de ces montants pour participer aux frais de scolarité.

Madame Cadiot soulève le fait que nous sommes dans une situation critique quant à la possible fermeture d'une classe à la rentrée et que sans mettre de côté les aspects financiers il est utile de se positionner si nous souhaitons maintenir le nombre de classes ouvertes actuellement.

Madame Cadiot précise qu'elle a connaissance d'un certain nombre d'élèves qui pourraient intégrer l'école et permettre de ne pas se mettre en difficulté avec l'académie.

Il s'agit principalement d'enfants qui ont démarré leur scolarité à Lainville mais dont les parents déménagent comme le cas de Monsieur Bellenger présent au côté de madame Cadiot ou d'enfants dont la garde est réalisée par leurs grands-parents qui habitent Lainville.

Concernant les enfants du foyer, Madame Cadiot rappelle que par le passé elle était en contact avec la directrice du foyer pour étudier la capacité d'accueil par classe et proposait ensuite à la mairie les options retenues mais que, depuis plusieurs années les discussions ne se font qu'entre



Conseil Municipal

les mairies et le foyer et qu'elle n'est pas informée en temps et en heure des propositions et / ou décisions alors que les réunions sur le sujet avec l'académie sont en cours.
Dernièrement un enfant n'a pas été scolarisé pendant quinze jours à cause de ces délais.
Si tous les villages refusent les enfants du foyer et / ou n'en acceptent que un ou deux pas classe, certains resteront sans école

Madame le maire précise qu'elle croit qu'il n'est pas possible d'accueillir plus d'un enfant du foyer par classe.

Madame Cadiot dit qu'il n'y a pas à sa connaissance de quota par classe à respecter et qu'elle-même a déjà accueilli au sein de sa classe plus de deux enfants du foyer par le passé.
Madame Cadiot souhaite que se réunisse rapidement la commission scolaire pour évoquer le sujet et que les décisions ne soient pas prises par une seule personne ni uniquement par le maire.

Madame le maire précise qu'il existe à sa connaissance un texte qui précise qu'un enfant qui a commencé un cycle au sein d'une école peut le terminer dans la même école même si les parents n'y sont plus résidents mais qu'il faut aussi tenir compte des positions des maires des communes environnantes.

Après plusieurs échanges sur le sujet il est acté que la commission scolaire se réunira le mercredi 29 janvier à 19h00 pour prendre la meilleure décision sur les points suivants :

- La demande ou non de participation financière du foyer et des parents résidants à l'extérieur de la commune aux frais de scolarité des enfants.
- Les modalités d'inscriptions prévisionnelles à prendre en compte en amont des réunions avec l'académie
- Les conditions à prendre en compte pour le maintien du nombre de classes ouvertes

A l'issue de cette commission, un projet de convention sera établi.

Le secrétaire de séance

Patrick Vandezande